

 <b>Douzième étape du Plan de reprise à partir du 16 janvier 2021 (mise à jour du 15 janvier 2021)</b>		<b>Activités de Marche et de randonnée (hors long côte/marche aquatique)</b>					<b>Longe côte/marche aquatique</b>		
		<b>Pratiquant auto organisé</b>	<b>Pratiquant encadré en club</b>	<b>Animateur encadrant dans un club FFRandonnée</b>	<b>Ballage, Collecte numérique, contributeurs publications</b>	<b>Dirigeants d'un club ou d'un comité Favoriser systématiquement les échanges en distanciel</b>	<b>Pratiquant encadré dans un club</b> <b>Pour des raisons de sécurité, la Fédération déconseille fortement la pratique individuelle.</b>	<b>Animateur diplômé encadrant dans un club FFRandonnée</b>  <b>La pratique en longe est interdite</b>	
<p align="center"><b>Textes de référence sont à télécharger sur <a href="https://www.sports.gouv.fr/accueil-du-site/article/application-des-decisions-sanitaires-pour-le-sport-a-partir-du-12-janvier">https://www.sports.gouv.fr/accueil-du-site/article/application-des-decisions-sanitaires-pour-le-sport-a-partir-du-12-janvier</a></b></p> <p align="center">- le communiqué de presse de la ministre chargée des sports - la déclaration des décisions sanitaires gouvernementales pour le sport (au 15 décembre 2020) - le décret n° 2021-31 du 15 janvier 2021 modifiant les décrets n° 2020-1262 du 16 octobre 2020 et n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire - le tableau des décisions sanitaires <b>Veiller à respecter systématiquement les arrêtés préfectoraux et municipaux en vigueur, et n'hésitez pas à solliciter votre Direction Régionale ou Départementale Jeunesse Sports et Cohésion Sociale (liste disponible sur <a href="http://drdjcs.gouv.fr/">http://drdjcs.gouv.fr/</a>)</b></p>									
<p><b>Législation en vigueur</b></p>									
<b>Généralités</b>	<b>durée de sortie</b>	sans limitation de durée entre 6h et 18h	sans limitation de durée entre 6h et 18h	sans limitation de durée entre 6h et 18h	sans limitation de durée entre 6h et 18h	sans limitation de durée entre 6h et 18h	sans limitation de durée entre 6h et 18h	sans limitation de durée entre 6h et 18h	
	<b>lieu de sortie</b>	sans limitation de distance	sans limitation de distance	sans limitation de distance	sans limitation de distance	sans limitation de distance	sans limitation de distance	sans limitation de distance	
	<b>Nombre</b>	Groupe de 6 pratiquants maximum (encadrants compris) sur la voie publique (dont plages, lacs, rivières, parcs, forêts, montagnes, stations de ski...), et sans limite de nombre dans les ERP de plein air (terrain de sport, stades...)	Groupe de 6 pratiquants maximum sur la voie publique (dont plages, lacs, rivières, parcs, forêts, montagnes, stations de ski...), et sans limite de nombre dans les ERP de plein air (terrain de sport, stades...)	Groupe de 6 pratiquants maximum sur la voie publique (dont plages, lacs, rivières, parcs, forêts, montagnes, stations de ski...), et sans limite de nombre dans les ERP de plein air (terrain de sport, stades...)	Groupe de 6 pratiquants maximum sur la voie publique (dont plages, lacs, rivières, parcs, forêts, montagnes, stations de ski...), et sans limite de nombre dans les ERP de plein air (terrain de sport, stades...)	Groupe de 6 pratiquants maximum sur la voie publique (dont plages, lacs, rivières, parcs, forêts, montagnes, stations de ski...), et sans limite de nombre dans les ERP de plein air (terrain de sport, stades...)	Groupe de 6 pratiquants maximum sur la voie publique (dont plages, lacs, rivières, parcs, forêts, montagnes, stations de ski...), et sans limite de nombre dans les ERP de plein air (terrain de sport, stades...)	Groupe de 6 pratiquants maximum sur la voie publique (dont plages, lacs, rivières, parcs, forêts, montagnes, stations de ski...), et sans limite de nombre dans les ERP de plein air (terrain de sport, stades...)	
	<b>Documents à avoir sur soi obligatoirement</b>	RandoPass ou licence pour les adhérents en cas d'accident	licence	licence attestation d'affiliation du club à la FFRandonnée calendrier des sorties du club	carte de balisateur ou attestation de balisage associatif licence ou RandoPass pour les adhérents		licence	licence attestation d'affiliation du club à la FFRandonnée calendrier des sorties du club	
	<b>Port du masque</b>	Fortement déconseillé pendant la pratique, Conseillé avant et après la sortie.	Fortement déconseillé pendant la pratique, Conseillé avant et après la sortie.	Fortement déconseillé pendant la pratique, Conseillé avant et après la sortie.	Fortement déconseillé pendant la pratique, Conseillé avant et après la sortie.	Obligatoire en milieu confiné, notamment dans les salles de réunions et dans les bureaux même si la distanciation physique est respectée.	Fortement déconseillé pendant la pratique, Conseillé avant et après la sortie.	Fortement déconseillé pendant la pratique, Conseillé avant et après la sortie.	
	<b>Distanciation physique</b>	A adapter à la vitesse de progression : - 2 mètres au minimum entre chaque pratiquant pour une marche à 4 km/h	A adapter à la vitesse de progression : - 2 mètres au minimum entre chaque pratiquant pour une marche à 4 km/h	A adapter à la vitesse de progression : - 2 mètres au minimum entre chaque pratiquant pour une marche à 4 km/h	A adapter à la vitesse de progression : - 2 mètres au minimum entre chaque pratiquant pour une marche à 4 km/h	2 m/2 personne avec masque	A adapter à la vitesse de progression et à la force du vent : - 2 mètres minimum entre et/ou en latéral. Pratique en longe interdite	A adapter à la vitesse de progression et à la force du vent : - 2 mètres minimum entre et/ou en latéral. Pratique en longe interdite	
	<b>Gestes barrières</b>	A adapter à la fréquentation de l'espace de pratique (mettre temporairement le masque si nécessaire)	A adapter à la fréquentation de l'espace de pratique (mettre temporairement le masque si nécessaire)	A adapter à la fréquentation de l'espace de pratique (mettre temporairement le masque si nécessaire)	A adapter à la fréquentation de l'espace de pratique (mettre temporairement le masque si nécessaire)	Les balises réalisées à la peinture et au pochoir seront faites par un seul individu (et non un duo)			
	<b>Utilisation gel hydroalcoolique</b>	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire pour utilisation avant et après la séance en cas d'absence d'eau et savon	Obligatoire pour utilisation avant et après la séance en cas d'absence d'eau et savon	
	<b>Si fièvre ou autres symptômes du Covid-19</b>	Restez chez soi	Restez chez soi. Prévenir immédiatement l'animateur si les signes apparaissent dans la semaine suivant une sortie de groupe.	Restez chez soi. Prévenir immédiatement le président du club si les signes apparaissent dans la semaine suivant une sortie de groupe.	Restez chez soi. Prévenir immédiatement le responsable de zone et le Président de la CDSI si les signes apparaissent dans la semaine suivant une sortie de groupe.	Restez chez soi. Prévenir immédiatement le président du club si les signes apparaissent dans la semaine suivant une sortie de groupe.	Restez chez soi. Prévenir immédiatement l'animateur si les signes apparaissent dans la semaine suivant une sortie de groupe.	Restez chez soi. Prévenir immédiatement le président du club si les signes apparaissent dans la semaine suivant une sortie de groupe.	
	<b>Kit sanitaire Covid-19 personnel composé de : 3 masques, gel hydroalcoolique, lingettes désinfectantes pour les surfaces et matériels, petit morceau de savon, 1 sac poubelle</b>	Préconisé	Préconisé	Obligatoire	Obligatoire	Préconisé	Préconisé pour utilisation avant et après la séance	Obligatoire pour utilisation avant et après la séance	
<b>Matériels liés à la pratique de l'activité</b>	Utiliser son matériel personnel	Préconisation d'utilisation de son matériel personnel. Echange de matériel entre participants non autorisé.	Préconisation d'utilisation de son matériel personnel. Prêt matériel par le club à organiser avec une désinfection systématique. Echange de matériel entre participants non autorisé.	Préconisation d'utilisation de son matériel personnel. Limiter au maximum le prêt de matériel (en cas de prêt, mettre en oeuvre une désinfection avec gel hydroalcoolique, désinfectant ou savon).	Préconisation d'utilisation de son matériel personnel	Préconisation d'utilisation de son matériel personnel. Prêt matériel et de tenue par le club à organiser avec une désinfection systématique. Echange de matériel entre participants non autorisé ou avec une désinfection systématique.	Préconisation d'utilisation de son matériel personnel. Prêt matériel et de tenue par le club à organiser avec une désinfection systématique. Echange de matériel entre participants non autorisé ou avec une désinfection systématique.		
<b>Vestiaires</b>	Autorisés sauf dans les zones où ils sont fermés. Se conformer aux conditions d'utilisation demandées par le gestionnaire	Autorisés sauf dans les zones où ils sont fermés. Se conformer aux conditions d'utilisation demandées par le gestionnaire	Autorisés sauf dans les zones où ils sont fermés. Se conformer aux conditions d'utilisation demandées par le gestionnaire	Autorisés sauf dans les zones où ils sont fermés. Se conformer aux conditions d'utilisation demandées par le gestionnaire		Autorisés sauf dans les zones où ils sont fermés. Se conformer aux conditions d'utilisation demandées par le gestionnaire	Autorisés sauf dans les zones où ils sont fermés. Se conformer aux conditions d'utilisation demandées par le gestionnaire		
<b>Locaux</b>	Se conformer aux conditions d'utilisation demandées par le gestionnaire	Se conformer aux conditions d'utilisation demandées par le gestionnaire	Se conformer aux conditions d'utilisation demandées par le gestionnaire	Se conformer aux conditions d'utilisation demandées par le gestionnaire	Se conformer aux conditions d'utilisation demandées par le gestionnaire	Se conformer aux conditions d'utilisation demandées par le gestionnaire	Se conformer aux conditions d'utilisation demandées par le gestionnaire		
<b>Encadrement</b>	<b>Inscription aux sorties</b>	Sur inscription obligatoire. Liste des participants à archiver pour assurer un suivi en cas de contamination de l'un d'entre eux.	Sur inscription obligatoire. Liste des participants à archiver pour assurer un suivi en cas de contamination de l'un d'entre eux.	Sur inscription obligatoire. Liste des participants à archiver pour assurer un suivi en cas de contamination de l'un d'entre eux.	Sur inscription obligatoire. Liste des participants à archiver pour assurer un suivi en cas de contamination de l'un d'entre eux.	Sur inscription obligatoire. Liste des participants à archiver pour assurer un suivi en cas de contamination de l'un d'entre eux.	Sur inscription obligatoire. Liste des participants à archiver pour assurer un suivi en cas de contamination de l'un d'entre eux.	Sur inscription obligatoire. Liste des participants à archiver pour assurer un suivi en cas de contamination de l'un d'entre eux.	
	<b>Animation</b>	L'animateur rappelle les gestes barrières. Distanciation physique à respecter.	Nomination d'un serre file ou un assistant chargé de rappeler les gestes barrières, et de participer à assurer la sécurité du groupe du fait de la distanciation physique.	Nomination d'un serre file ou un assistant chargé de rappeler les gestes barrières, et de participer à assurer la sécurité du groupe du fait de la distanciation physique.	Nomination d'un serre file ou un assistant chargé de rappeler les gestes barrières, et de participer à assurer la sécurité du groupe du fait de la distanciation physique.	Nomination d'un serre file ou un assistant chargé de rappeler les gestes barrières, et de participer à assurer la sécurité du groupe du fait de la distanciation physique.	Utiliser les infrastructures mises en place pour traverser la plage et la mise à l'eau. Pratique en longe et exercices à plusieurs sans distanciation interdits	Organiser la traversée de la plage et la mise à l'eau en tenant compte des infrastructures mises en place et de la législation en vigueur. Pratique en longe et exercices à plusieurs sans distanciation interdits. L'animateur et l'assistant rappellent les gestes barrières et participent à assurer la sécurité du groupe du fait de la distanciation physique.	
	<b>Conseils pédagogiques</b>	Une distanciation d'au moins 2 mètres devra être respectée entre l'animateur et le pratiquant. Les conseils pratique ne donneront lieu à aucun contact physique.	Une distanciation d'au moins 2 mètres devra être respectée entre l'animateur et le pratiquant. Les conseils pratique ne donneront lieu à aucun contact physique.	Une distanciation d'au moins 2 mètres devra être respectée entre l'animateur et le pratiquant. Les conseils pratique ne donneront lieu à aucun contact physique.	Une distanciation d'au moins 2 mètres devra être respectée entre l'animateur et le pratiquant. Les conseils pratique ne donneront lieu à aucun contact physique.	Une distanciation d'au moins 2 mètres devra être respectée entre l'animateur et le pratiquant. Les conseils pratique ne donneront lieu à aucun contact physique.	Une distanciation d'au moins 2 mètres devra être respectée entre l'animateur et le pratiquant. Les conseils pratique ne donneront lieu à aucun contact physique.	Une distanciation d'au moins 2 mètres devra être respectée entre l'animateur et le pratiquant. Les conseils pratique ne donneront lieu à aucun contact physique.	Une distanciation d'au moins 2 mètres devra être respectée entre l'animateur et le pratiquant. Les conseils pratique ne donneront lieu à aucun contact physique.
	<b>Application Tous anti covid</b>	Téléchargement et utilisation fortement recommandées	Téléchargement et utilisation fortement recommandées	Téléchargement et utilisation fortement recommandées	Téléchargement et utilisation fortement recommandées	Téléchargement et utilisation fortement recommandées	Téléchargement et utilisation fortement recommandées	Téléchargement et utilisation fortement recommandées	
<b>Protocole sanitaire dans le cadre d'une potentielle contamination</b>	En cas de signes de maladie (fièvre, toux) dans la semaine suivant une sortie, le pratiquant doit prévenir immédiatement les autres éventuels participants à la sortie. Il devra consulter et se faire tester. Chacun devra s'isoler en tant que cas contact et ne reprendre ses activités collectives qu'en cas de négativité du test du premier cas ou après la période d'incubation de 7 jours pour éviter d'autres contaminations. Si le premier cas est positif, il est fortement recommandé à tous de se faire tester.	En cas de signes de maladie (fièvre, toux) dans la semaine suivant une sortie, le pratiquant doit prévenir immédiatement les autres éventuels participants à la sortie. Il devra consulter et se faire tester. Chacun devra s'isoler en tant que cas contact et ne reprendre ses activités collectives qu'en cas de négativité du test du premier cas ou après la période d'incubation de 7 jours pour éviter d'autres contaminations. Si le premier cas est positif, il est fortement recommandé à tous de se faire tester.	En cas de signes de maladie (fièvre, toux) dans la semaine suivant une sortie encadrée, le pratiquant doit prévenir immédiatement le club (animateur ou président) qui en informera rapidement les autres participants. La personne malade devra consulter et se faire tester. Chacun devra s'isoler en tant que cas contact et ne revenir aux sorties du club qu'en cas de négativité du test du premier cas ou après la période d'incubation de 7 jours pour éviter d'autres contaminations. Si le premier cas est positif, il est fortement recommandé à tous de se faire tester.	En cas de signes de maladie (fièvre, toux) dans la semaine suivant une sortie, le balisateur doit prévenir immédiatement son référent qui en informera rapidement les autres participants à la sortie. La personne malade devra consulter et se faire tester. Chacun devra s'isoler en tant que cas contact et ne reprendre son activité qu'en cas de négativité du test du premier cas ou après la période d'incubation de 7 jours pour éviter d'autres contaminations. Si le premier cas est positif, il est fortement recommandé à tous de se faire tester.	En cas de signes de maladie (fièvre, toux) dans la semaine suivant une réunion en présentiel, le dirigeant doit prévenir immédiatement son référent qui en informera rapidement les autres participants à la réunion. La personne malade devra consulter et se faire tester. Chacun devra s'isoler en tant que cas contact et ne reprendre son activité qu'en cas de négativité du test du premier cas ou après la période d'incubation de 7 jours pour éviter d'autres contaminations. Si le premier cas est positif, il est fortement recommandé à tous de se faire tester.	En cas de signes de maladie (fièvre, toux) dans la semaine suivant une sortie encadrée, le pratiquant doit prévenir immédiatement le club (animateur ou président) qui en informera rapidement les autres participants. La personne malade devra consulter et se faire tester. Chacun devra s'isoler en tant que cas contact et ne reprendre son activité qu'en cas de négativité du test du premier cas ou après la période d'incubation de 7 jours pour éviter d'autres contaminations. Si le premier cas est positif, il est fortement recommandé à tous de se faire tester.	En cas de signes de maladie (fièvre, toux) dans la semaine suivant une sortie encadrée, le pratiquant doit prévenir immédiatement le club (animateur ou président) qui en informera rapidement les autres participants. La personne malade devra consulter et se faire tester. Chacun devra s'isoler en tant que cas contact et ne revenir aux sorties du club qu'en cas de négativité du test du premier cas (animateur peut l'inclure à communiquer ce résultat) ou après la période d'incubation de 7 jours pour éviter d'autres contaminations. Si le premier cas est positif, il est fortement recommandé à tous de se faire tester.	En cas de signes de maladie (fièvre, toux) dans la semaine suivant une sortie encadrée, le pratiquant doit prévenir immédiatement le club (animateur ou président) qui en informera rapidement les autres participants. La personne malade devra consulter et se faire tester. Chacun devra s'isoler en tant que cas contact et ne revenir aux sorties du club qu'en cas de négativité du test du premier cas (animateur peut l'inclure à communiquer ce résultat) ou après la période d'incubation de 7 jours pour éviter d'autres contaminations. Si le premier cas est positif, il est fortement recommandé à tous de se faire tester.	
<b>Transports</b>	<b>Individuel/par foyer</b>	Conseillé	Conseillé	Conseillé	Conseillé	Conseillé	Conseillé	Conseillé	
	<b>En commun</b>	Dans le strict respect des gestes barrières (port du masque obligatoire et utilisation systématique du gel hydroalcoolique avant et après la prise du transport) et dans la mesure du possible de la distanciation physique	Dans le strict respect des gestes barrières (port du masque obligatoire et utilisation systématique du gel hydroalcoolique avant et après la prise du transport) et dans la mesure du possible de la distanciation physique	Dans le strict respect des gestes barrières (port du masque obligatoire et utilisation systématique du gel hydroalcoolique avant et après la prise du transport) et dans la mesure du possible de la distanciation physique	Dans le strict respect des gestes barrières (port du masque obligatoire et utilisation systématique du gel hydroalcoolique avant et après la prise du transport) et dans la mesure du possible de la distanciation physique	Dans le strict respect des gestes barrières (port du masque obligatoire et utilisation systématique du gel hydroalcoolique avant et après la prise du transport) et dans la mesure du possible de la distanciation physique	Dans le strict respect des gestes barrières (port du masque obligatoire et utilisation systématique du gel hydroalcoolique avant et après la prise du transport) et dans la mesure du possible de la distanciation physique	Dans le strict respect des gestes barrières (port du masque obligatoire et utilisation systématique du gel hydroalcoolique avant et après la prise du transport) et dans la mesure du possible de la distanciation physique	
	<b>Co voyageur et mini-bus</b>	Avec port du masque et dans le strict respect des gestes barrières. En ouvrant la fenêtre plutôt qu'en utilisant la climatisation. Utilisation de gel hydroalcoolique avant et après le trajet	Avec port du masque et dans le strict respect des gestes barrières. En ouvrant la fenêtre plutôt qu'en utilisant la climatisation. Utilisation de gel hydroalcoolique avant et après le trajet	Avec port du masque et dans le strict respect des gestes barrières. En ouvrant la fenêtre plutôt qu'en utilisant la climatisation. Utilisation de gel hydroalcoolique avant et après le trajet	Avec port du masque obligatoire et dans le strict respect des gestes barrières (utilisation systématique du gel hydroalcoolique avant et après la prise du transport). En ouvrant la fenêtre plutôt qu'en utilisant la climatisation. Utilisation de gel hydroalcoolique avant et après le trajet	Avec port du masque obligatoire et dans le strict respect des gestes barrières (utilisation systématique du gel hydroalcoolique avant et après la prise du transport). En ouvrant la fenêtre plutôt qu'en utilisant la climatisation. Utilisation de gel hydroalcoolique avant et après le trajet	Avec port du masque obligatoire et dans le strict respect des gestes barrières (utilisation systématique du gel hydroalcoolique avant et après la prise du transport). En ouvrant la fenêtre plutôt qu'en utilisant la climatisation. Utilisation de gel hydroalcoolique avant et après le trajet	Avec port du masque obligatoire et dans le strict respect des gestes barrières (utilisation systématique du gel hydroalcoolique avant et après la prise du transport). En ouvrant la fenêtre plutôt qu'en utilisant la climatisation. Utilisation de gel hydroalcoolique avant et après le trajet	Avec port du masque obligatoire et dans le strict respect des gestes barrières (utilisation systématique du gel hydroalcoolique avant et après la prise du transport). En ouvrant la fenêtre plutôt qu'en utilisant la climatisation. Utilisation de gel hydroalcoolique avant et après le trajet
<b>lieu de pratique</b>	<b>Législation en vigueur</b> Préfecture, Mairie, ONF, Parc Naturel, Parc urbain, espace maritime...  Favoriser les espaces et itinéraires les moins fréquentés.	Dans les espaces ouverts autorisés. Dans le respect des règles, notamment concernant le port du masque et la taille des groupes. A vérifier localement et à respecter obligatoirement.  Favoriser les espaces et itinéraires les moins fréquentés.	Dans les espaces ouverts autorisés. Dans le respect des règles, notamment concernant le port du masque et la taille des groupes. A vérifier localement et à respecter obligatoirement.  Favoriser les espaces et itinéraires les moins fréquentés.	Dans les espaces ouverts autorisés. Dans le respect des règles, notamment concernant le port du masque et la taille des groupes. A vérifier localement et à respecter obligatoirement.  Favoriser les espaces et itinéraires les moins fréquentés.	Dans les espaces ouverts autorisés. Dans le respect des règles, notamment concernant le port du masque et la taille des groupes. A vérifier localement et à respecter obligatoirement.  Favoriser les espaces et itinéraires les moins fréquentés.	Sur des sites répertoriés, homologués et labellisés FFRandonnée. En accord avec la municipalité. Dans le respect des règles, notamment concernant le port du masque.  Favoriser les espaces et itinéraires les moins fréquentés.	Sur des sites répertoriés, homologués et labellisés FFRandonnée. En accord avec la municipalité. Dans le respect des règles, notamment concernant le port du masque.  Favoriser les espaces et itinéraires les moins fréquentés.	Organiser sur des sites répertoriés, homologués et labellisés FFRandonnée. En accord avec la municipalité. Dans le respect des règles, notamment concernant le port du masque.  Favoriser les espaces et itinéraires les moins fréquentés et adapter l'horaire des séances à la fréquentation pour limiter les contacts avec les autres pratiquants de sports aquatiques et nautiques	
<b>Convivialité</b>	<b>Partage de repas, pot, festivités...</b>	A éviter. Avec masque ou distanciation	A éviter. Avec distanciation pour le pique-nique	A ne pas organiser et éviter. Avec distanciation pour le pique-nique	A ne pas organiser et éviter. Avec distanciation pour le pique-nique	A ne pas organiser et éviter	A éviter	A ne pas organiser	
	<b>Discussions en présentiel</b>	Avec distanciation et masque si possible	Avec distanciation et masque si possible	Avec distanciation et masque si possible	Avec distanciation et masque si possible	Avec distanciation et masque si possible	Avec distanciation et masque si possible	Avec distanciation et masque si possible	
<b>Manifestations grand public et compétitions</b>	interdites	interdites	interdites	interdites	interdites	interdites	interdites	interdites	
<b>Séjours et voyages</b>	Autorisés	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	
<b>Formation</b>	en distanciel uniquement	en distanciel uniquement	en distanciel uniquement	en distanciel uniquement	en distanciel uniquement	en distanciel uniquement	en distanciel uniquement	en distanciel uniquement	
<b>Séance de travail, réunions, organisations...</b>			Privilégier la visio ou audioconférence pour réunions d'animateurs pour construction notamment du calendrier de sorties du club	Privilégier la visio ou audioconférence pour réunions de baliseurs ou entre baliseur et responsable de zone	Privilégier la visio ou audioconférence pour réunions	Privilégier la visio ou audioconférence pour réunions d'animateurs pour construction notamment du calendrier de sorties du club	Privilégier la visio ou audioconférence pour réunions d'animateurs pour construction notamment du calendrier de sorties du club		
<b>Accident</b>	Les personnes portant secours mettront un masque et se désinfecteront les mains si possible avant de porter secours à la victime sauf en cas d'extrême urgence	Les personnes portant secours mettront un masque et se désinfecteront les mains si possible avant de porter secours à la victime sauf en cas d'extrême urgence	Les animateurs portant secours mettront un masque et se désinfecteront les mains si possible avant de porter secours à la victime sauf en cas d'extrême urgence	Les personnes portant secours mettront un masque et se désinfecteront les mains si possible avant de porter secours à la victime sauf en cas d'extrême urgence	Les personnes portant secours mettront un masque et se désinfecteront les mains si possible avant de porter secours à la victime sauf en cas d'extrême urgence	Les pratiquants portant secours ou ayant été secourus devront se laver immédiatement, désinfecter leur matériel et surveiller l'évolution de leur état de santé	Les animateurs portant secours devront se laver immédiatement, désinfecter leur matériel et surveiller l'évolution de leur état de santé		
<b>Vos contacts privilégiés</b>	<b>Local</b> votre comité départemental	<b>Local</b> votre comité départemental	<b>Local</b> votre comité départemental	<b>Local</b> votre comité départemental	<b>Local</b> votre comité départemental	<b>Local</b> votre comité départemental	<b>Local</b> votre comité départemental		
<b>National</b>	<b>National</b> <a href="mailto:info@ffrandonnee.fr">info@ffrandonnee.fr</a>	<b>National</b> <a href="mailto:association@ffrandonnee.fr">association@ffrandonnee.fr</a>	<b>National</b> <a href="mailto:association@ffrandonnee.fr">association@ffrandonnee.fr</a>	<b>National</b> <a href="mailto:association@ffrandonnee.fr">association@ffrandonnee.fr</a>	<b>National</b> <a href="mailto:association@ffrandonnee.fr">association@ffrandonnee.fr</a>	<b>National</b> <a href="mailto:marcheaquatique@ffrandonnee.fr">marcheaquatique@ffrandonnee.fr</a>	<b>National</b> <a href="mailto:marcheaquatique@ffrandonnee.fr">marcheaquatique@ffrandonnee.fr</a>		